

Faire preuve de bon sens

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage impose de faire preuve au quotidien de vigilance et de bon sens. Les mesures comportementales ont un effet immédiat et ne coûtent rien. Ainsi :

- *Éviter* de donner les dates de fermeture (mails, répondeurs, prospectus, ...). Par contre, *aviser* les forces de l'ordre (*opération tranquillité entreprise*) et *signaler rapidement* tout fait particulier pouvant avoir un impact sur la sécurité (*passages suspects, réception de matériaux,...*).

- *Ne pas faciliter* le « travail » des cambrioleurs :

A l'extérieur : Ranger l'outillage, les matières premières et produits finis. Stationner les véhicules en zone éclairée, enlever les documents administratifs ainsi que le matériel de valeur et penser à les fermer.

Dans les locaux : Relever les renseignements concernant l'ensemble du matériel (*marque, type, N° de série*). Verrouiller les ordinateurs, ranger le matériel portable (*PC, tablettes, téléphones*). Mettre les documents sensibles sous clé.

- *Contrôler régulièrement* la routine de fermeture en s'appuyant sur le document intitulé « *check-list de la sécurité en 19 points* ».

- Et surtout, *penser à sensibiliser* les salariés et ce, quel que soit leur degré de responsabilité dans l'entreprise.

En cas de problème

Composer sans délai le



⇒ Interdire l'accès aux lieux visités avant l'arrivée des forces de l'ordre.

⇒ Déposer rapidement plainte à la gendarmerie ou au commissariat dont vous dépendez.



Protéger son entreprise des cambriolages

Le cambrioleur est un être rationnel et opportuniste ayant un objectif simple : *obtenir le maximum de gains en fournissant un minimum d'efforts et en prenant un minimum de risques*.

Son choix se porte donc naturellement sur les locaux présentant peu de difficultés d'accès. A titre de comparaison, en 2013 les entreprises rhônalpines avaient statistiquement **3 fois** plus de risques d'être cambriolées que les résidences de particuliers.

Tout dirigeant doit prendre le temps de s'interroger sur les risques réels auxquels est exposée sa société, en prenant en considération l'ensemble des facteurs susceptibles d'influencer la prise de décision du délinquant. Suite à quoi, il fera le point sur les moyens de résistance, de dissuasion, de détection et d'alerte à mettre en place.

Bien menée, cette phase de réflexion préventive peut éviter nombre de désagréments.

Avec un rapport risques/profits souvent à leur avantage, les cambrioleurs testent votre niveau de sécurité et s'engouffrent dès qu'une faille est identifiée.

PROTÉGEZ-VOUS !!!



Cellule Intelligence Économique Rhône-Alpes
Entreprises et gendarmerie,
un partenariat gagnant / gagnant



Les abords extérieurs

La pose d'une *clôture* difficilement franchissable et d'un *portail* donnant accès à vos locaux permet de fixer les limites. Elle constitue le premier obstacle destiné à dissuader les délinquants.

Vous pouvez accentuer cette protection en installant des *plots* en vue d'empêcher toute approche de véhicules aux abords des zones sensibles de l'établissement.

Des *détecteurs périphériques* peuvent être installés afin de signaler toute présence non désirée avant même que vos locaux ne fassent l'objet d'une effraction.

Un *éclairage extérieur* efficace apporte aux usagers un sentiment de sécurité et complique l'approche de toute personne malintentionnée.

La végétation environnante ne doit pas permettre la dissimulation ou faciliter l'escalade d'un mur.

La protection mécanique

Élément primordial dans la mise en sûreté d'un site, la protection mécanique doit ralentir voire dissuader le délinquant. La totalité des ouvertures doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

La pose d'un rideau métallique équipé d'une serrure de haute qualité peut offrir une bonne résistance à l'effraction.

Les portes vitrées et les accès secondaires doivent également intégrer un degré de résistance élevé répondant à des normes adaptées aux risques.

Pour les petites ouvertures, la pose de volets ou de barreaux scellés peut se révéler efficace dans la mesure où les règles de conception sont respectées.

Il convient de se montrer extrêmement vigilant quant à la cohérence des matériels et matériaux employés ainsi qu'à leur installation (*Une bonne protection mécanique montée sur une cloison faible ou un encadrement de mauvaise qualité ne peut pas répondre à vos attentes. De même, des barreaux vissés ou boulonnés et non scellés n'auront qu'une efficacité toute relative*).

La mise en place d'un coffre-fort doit également faire l'objet d'une analyse quant à sa nature, son emplacement et son usage.

La protection électronique

Elle doit détecter le plus tôt possible une intrusion et permettre la transmission d'une information fiable et rapide.

La pose d'une détection au choc et à l'ouverture sur l'ensemble des ouvrants est complémentaire de la détection volumétrique couramment mise en oeuvre.

Coupler la détection d'intrusion à l'éclairage de la société de manière à surprendre l'intrus, faciliter l'action des forces de l'ordre et améliorer la qualité des flux vidéo, si les locaux sont équipés de caméras.

Un système dissuasif d'aspersion peut également être installé dans les parties sensibles des locaux (*vaporisation des cambrioleurs avec une solution liquide contenant un code unique invisible à l'œil nu mais repérable à l'aide d'une lampe à ultra violet*). Un procédé identique permet de marquer les matériels et matériaux de l'entreprise.

La gestion des flux

Afin d'améliorer la sûreté des zones sensibles de la société (*salle informatique, coffre, bureau d'études et de direction, ateliers, réserve...*), il convient de réglementer leurs accès. Aucune personne extérieure ne doit pouvoir déambuler dans l'établissement sans être accompagnée.

L'emploi d'un contrôle par badge peut vous aider dans cette démarche mais il existe bien d'autres méthodes s'adaptant à vos besoins et contraintes.

Les flux financiers ou de documents sensibles doivent également faire l'objet de toute votre attention car ils représentent une cible potentielle.

IMPORTANT

Lorsque le contexte le permet, mutualiser les prestations de surveillance entre entreprises d'une même zone permet de réduire les coûts pour un meilleur rendu.